



II. ÉPIÎTRE DE SAINT PAUL AUX THESSALONIENS.


L'APÔTRE SAINT PAUL ne pouvant aller à Thessalonique comme il l'avoit promis dans sa première Lettre, chap. 2. v. 17. & 18. & chap. 3. v. 6. 10. & 11. & ayant appris qu'au sujet de ce qu'il leur avoit écrit dans cette même Lettre, chap. 4. v. 15. & 17. touchant le Jugement dernier, quelques ennemis ou faux-apôtres avoient allarmé les Thessaloniens, & debitoient que l'Apôtre avoit dit que le Jugement dernier arriveroit incessamment & du vivant même des Apôtres; & que quelques-uns des fidèles vivoient dans une entière oisiveté, & dans une fainéantise continuelle sans se mettre en peine d'être à charge à leurs freres, & sans profiter des avis qu'il leur avoit donnés, chap. 5. v. 14. il jugea à propos de leur récrire, & après avoir remercié Dieu des dons de foi & de charité qu'il avoit répandus dans le cœur de ces peuples, il loue leur patience dans les tribulations dont ils étoient affligés; les console par l'esperance des récompenses éternelles; les avertit de ne se pas laisser surprendre aux fausses interpretations que l'on donnoit à quelques endroits de sa première Lettre, touchant la proximité prétendue du dernier Jugement; il les fait ressouvenir de ce qu'il leur avoit dit autrefois sur ce sujet, & leur marque les signes & les circonstances qui doivent accompagner ou précéder le dernier jour; il leur parle du regne de l'Antechrist; de l'apostasie qui doit se répandre par-tout, & de plusieurs autres événemens qui retarderont le dernier avènement de JESUS-CHRIST, dont il prend occasion de les exhorter à perséverer dans la foi: Enfin il leur ordonne de se separer de ceux qui malgré ses avis perséverent dans une vie oisive, & se rendent par là très-à charge à leurs freres.

Cette Lettre ainsi que la précédente, est écrite de Corinthe aux noms de l'Apôtre, de Silvain, ou Silas & de Timothée, l'an 52. de l'Ere vulgaire, dix-neuf ans après la mort de JESUS-CHRIST. Theodoret & quelques autres, ont cru que l'Apôtre avoit écrit cette Lettre étant à Athenes, & l'Auteur de la Synopse attribuée à saint Athanase, prétend qu'il l'a écrite étant à Rome dans les liens sous l'Empereur Caligula, & qu'Onesime en fut le porteur; mais ces sentimens ne s'accordent point avec les noms de Silvain, ou Silas, & de Timothée, qui sont à la tête de cette Lettre, ni avec le séjour que l'Apôtre dit qu'il a fait à Thessalonique, chap. 2. v. 5. ni avec le temps de la conversion d'Onesime. Voyez l'Épître à Philemon v. 10. & ce que l'on a dit dans l'argument qui est à la tête de la précédente.

Quelques-uns ont cru que celle-ci avoit été écrite la première, & se sont fondés sur l'équivoque de ces paroles du v. 14. chap. 2. Conservés les traditions que vous avez apprises, soit par nos paroles, soit par notre Lettre; c'est ce que l'on examinera ci-après dans les notes.

CHAPITRE PREMIER.

Il rend grâces à Dieu de leur foi, & de leur patience dans les traverses. Ils en seront récompensés, & leur adversaires punis au jour du Seigneur. Il prie Dieu qu'ils soient dignes de leur vocation.

1.  **P**AULUS, & Silvanus, & Timotheus, Ecclesia Thessalonicensium, in Deo Patre nostro, & Domino Jesu Christo.

2. Gratia vobis, & pax à Deo Patre nostro, & Domino Jesu Christo.

3. Gratiâs agere debemus semper Deo pro vobis, fratres, ita ut dignum est, quoniam supercrevit fides vestra, & abundat caritas uniuscujusque vestrum in invicem:

4. ita ut & nos ipsi in vobis gloriemur in Ecclesiis Dei; pro patientia vestra, & fide, & in omnibus persecutionibus vestris, & tribulationibus quas sustinetis

5. in exemplum justî judicii Dei, ut digni habeamini in regno Dei, pro quo & patimini.

6. Si tamen justum est apud Deum, retribuere tribulationem iis qui vos tribulant:

7. & vobis, qui tribulamini, requiem nobiscum in revelatione Domini Jesu de celo cum Angelis virtutis ejus,


8. in flamma ignis dantis vindictam iis, qui non noverunt Deum, & qui non obediunt Evangelio Domini nostri Jesu Christi:

9. qui pœnas dabunt in interitu aternas à facie Domini, & à gloria virtutis ejus:

10. cum venerit glorificari in sanctis suis, & admirabilis fieri in omnibus, qui crediderunt, quia creditum est testimonium nostrum super vos in die illo.

11. In quo etiam oramus semper pro vobis: ut dignetur vos vocatione sua Deus noster, & impleat omnem voluntatem bonitatis, & opus fidei in virtute,

12. ut clarificetur nomen Domini nostri Jesu Christi in vobis, & vos in illo secundum gratiam Dei nostri, & Domini Jesu Christi.

1.  **P**AUL, Silvain, & Timothée, à l'Eglise de Thessalonique, qui est en Dieu notre Pere, & en JESUS-CHRIST notre Seigneur.

2. Que Dieu notre Pere & le Seigneur JESUS-CHRIST vous donnent la grâce & la paix.

3. Nous devons, mes freres, rendre pour vous à Dieu de continuelles actions-de-grâces: & il est bien juste que nous le fassions, puisque votre foi s'augmente de plus en plus, & que la charité que vous avez les uns pour les autres, prend toujours un nouvel accroissement.

4. De sorte que nous nous glorifions en vous dans les Eglises de Dieu, à cause de la patience & de la foi avec laquelle vous demeurez fermes dans toutes les persecutions & les afflictions qui vous arrivent,

5. qui sont les marques du juste jugement de Dieu, & qui servent à vous rendre dignes de son royaume, pour lequel aussi vous souffrez.

6. Car il est bien juste devant Dieu qu'il afflige à leur tour ceux qui vous affligent maintenant;

7. & qu'il vous console avec nous, vous qui êtes dans l'affliction, lorsque le Seigneur JESUS descendra du ciel, & paroîtra avec les Anges qui sont les ministres de sa puissance;

8. lorsqu'il viendra au milieu des flammes: venger de ceux qui ne connoissent point Dieu, & qui n'obeissent point à l'Evangile de notre Seigneur JESUS-CHRIST;

9. qui souffriront la peine d'une éternelle damnation, étant confonans par la face du Seigneur, & par la gloire de sa puissance:

10. lorsqu'il viendra pour être glorifié dans ses Saints, & pour se faire admirer dans tous ceux qui auront crû en lui, puisque le témoignage que nous avons rendu à sa parole, a été reçu de vous dans l'attente de ce jour-là.

11. C'est pourquoi nous prions sans cesse pour vous, & nous demandons à notre Dieu, qu'il vous rende dignes de sa vocation, & qu'il accomplisse par sa puissance tous les desfeins favorables que sa bonté a sur vous, & sur l'œuvre de votre foi;

12. afin que le nom de notre Seigneur JESUS-CHRIST soit glorifié en vous, & que vous soiez glorifiés en lui par la grâce de notre Dieu & du Seigneur JESUS-CHRIST.

Y. 1. expl. C'est la même qualité que l'Apôtre s'est donnée dans la précédente. Voyez la note sur le 1. vers. de la premiere aux Thessal.
Ibid. Voyez la note 1. Thess. ch. 1. v. 1.
Y. 2. Voyez la note 1. Thess. ch. 1. v. 2.
Y. 4. expl. leur proposant votre foi & votre patience dans les persecutions, comme un excellent modèle à imiter.
Y. 5. lettr. pour servir d'exemple. Expl. dans la version on a suivi le Grec, qui porte: Pour servir d'indice certain du juste jugement de Dieu; c'est-à-dire, en vous; puisque ces afflictions serviront à justifier la récompense qu'il vous prépare dans son royaume. Voyez les notes sur le v. suiv. & le v. 7. ci-après.
Y. 6. lettr. si toutefois il est juste. Cette particule si n'est point ici un doute, mais une affirmation, & signifie, puisqu'il est bien juste.
Ibid. expl. Il faut suppleer ici les paroles du verset précédent, sans lesquelles le sens demeure suspendu, & ces mêmes afflictions que vous souffrés serviront encore à justifier les châtimens que Dieu prépare à vos persecuteurs; car il est bien juste qu'il afflige, &c. Voyez le v. 8. ci-après & les suiv.
Y. 7. expl. Ce verset est relatif au vers. 5. ci-dessus, & regarde les affligés & les persecutés, ainsi que le v. 10. ci-après.
Y. 8. expl. Ce verset & le suivant ont rapport au vers. 6. ci-dessus, & regardent les persecuteurs. L'Apôtre selon son stile ordinaire entre-coupe la suite de son discours, en rapportant alternativement les effets de: jugemens de Dieu par rapport aux persecutés & aux persecuteurs, & developpe ainsi ce qui n'étoit que confusément exprimé dans les vers. 5. & 6. ci-dessus.

Ibid. Il entend le feu de l'embrasement universel qui doit preceder le dernier avènement de Jesus Christ, & le jugement general.
Ibid. expl. des infidelles, qui par leurs crimes se sont tellement aveuglés, qu'ils ne connoissent plus Dieu: ou qui, s'ils en ont encore quelque connoissance dans l'esprit, le renoncent par leurs actions, & ne le glorifient point comme Dieu.
Y. 9. lettr. & seront séparés de la face du Seigneur & de la gloire de sa puissance. Expl. ce qui leur fera un double & plus terrible châtimement.
Y. 10. expl. au lieu que par rapport à ceux qui auront souffert la persecution, il paroîtra tout glorieux dans ses Saints, & admirable dans tous ceux, &c. Ceci a rapport au v. 7. ci-dessus.
Ibid. lettr. Car le témoignage que nous vous avons rendu, sera confirmé en ce jour-là. Le Grec met en parenthese la premiere partie de ces paroles, & rapporte ces dernieres, en ce jour-là, aux précédentes. expl. C'est-à-dire, que tout ce que nous vous avons assuré de la part du Seigneur, se verifera en ce jour-là, ou que lorsqu'il viendra en ce jour-là, il fera paroître sa gloire dans les Saints, & ses merveilles & sa grandeur dans tous ceux qui auront crû en lui, en sorte qu'il verifera tout ce que nous vous avons dit.
Y. 11. Grec. in id quod, pour laquelle chose, ou pourquoi.
Y. 12. expl. par la participation de la gloire qui vous sera commune avec lui, comme étant ses membres. Voyez le v. 10. ci-dessus.
Ibid. expl. dont le don est l'effet de la bonne volonté & des desfeins favorables qu'il a sur vous. Voyez le v. précédent.

CHAPITRE II.

Il ne faut pas croire facilement que le dernier jour soit proche. L'antechrist viendra auparavant. Il trompera les reprouvés par ses faux miracles. Saint Paul rend grâces de l'élection & de la foi des Thessaloniens. Il veut qu'ils gardent les traditions qu'il leur a laissées. Il prie Dieu qu'il les console & les fortifie.

‡ POUR LE SAMEDI DES QUATRE-TREMPES DE L'AV. L'ÉPI. 6.

1. OR ‡ nous vous conjurons, mes freres, par l'avènement de notre Seigneur JESUS-CHRIST, & par notre réunion avec lui,

2. que vous ne vous laissiez pas legerement ébranler dans votre premier sentiment, & que vous ne vous troubliez pas en croyant sur la foi de quelque prophétie, ou sur quelque discours, ou quelque lettre qu'on supposeroit venir de nous, que le jour du Seigneur soit prêt d'arriver.

Éph. 5. 6.

3. Que personne ne vous séduise en quelque maniere que ce soit, car il ne viendra point que la revolte & l'apostasie ne soit arrivée auparavant, & qu'on n'ait vû paroître cet homme de peché, qui doit perir miserablement,

4. cet ennemi de Dieu, qui s'éleva au-dessus de tout ce qui est appelé Dieu, ou qui est adoré, jusqu'à s'asseoir dans le temple de Dieu, voulant lui-même passer pour Dieu.

5. Ne vous souvient-il pas que je vous ai dit ces choses lorsqu'étois encore avec vous :

6. Et vous savez bien ce qui empêche qu'il ne vienne, afin qu'il paroisse en son temps.

7. Car le mystere d'iniquité se forme dès-à-présent. Seulement, que celui qui a maintenant la foi, la conserve jusqu'à ce que cet homme soit détruit.

Ibid. II. 4.

8. Et alors se découvrira l'impie, que le Seigneur JESUS détruira par le souffle de sa bouche, & qu'il perdra par l'éclat de sa présence.

9. Cet impie qui doit venir accompagné de la puissance de satan avec toutes sortes de miracles, de signes & de prodiges trompeurs,

10. & avec toutes les illusions qui peuvent porter à l'iniquité ceux qui perissent, parcequ'ils n'ont pas reçu & aimé la verité pour être sauvés. C'est pourquoi Dieu leur enverra des illusions si efficaces, qu'ils croiront au mensonge,

11. afin que tous ceux qui n'ont point crû la verité, & qui ont consenti à l'iniquité, soient condamnés.

12. Mais quant à nous, mes freres chers du Seigneur, nous nous sentons obligés de rendre pour vous à Dieu de continuelles actions-de-grâces, de ce qu'il vous a choisis comme des prémices, pour vous sauver par la sanctification de l'Esprit & par la foi de la verité;

13. vous appellant à cet état par notre Evangile, pour vous faire acquérir la gloire de notre Seigneur JESUS-CHRIST.

1. Rogamus autem vos, fratres, per adventum Domini nostri Jesu Christi, & nostra congregationis in ipsum :

2. ut non citò moveamini à vestro sensu, neque terreamini, neque per spiritum, neque per sermonem, neque per Epistolam tamquam per nos missam, quasi instet dies Domini.

3. Ne quis vos seducat ullo modo : quoniam nisi venerit discessio primum, & revelatus fuerit homo peccati, filius perditionis,

4. qui adversatur, & exollitur supra omne quod dicitur Deus, aut quod colitur, ita ut in templo Dei sedeat ostendens se tamquam sit Deus.

5. Non retinetis quòd cum adhuc essem apud vos, hæc dicebam vobis ?

6. Et nunc quid detineat scitis, ut reveletur in suo tempore.

7. Nam mysterium jam operatur iniquitatis : tantum ut qui tenet nunc, teneat, donec de medio fiat.

8. Et tunc revelabitur ille iniquus, quem Dominus Jesus interficiet spiritu oris sui, & destruet illustratione adventus sui eum :

9. cujus est adventus secundum operationem satanae, in omni virtute, & signis, & prodigiis mendacibus,

10. & in omni seductione iniquitatis iis qui pereunt : eo quòd caritatem veritatis non receperunt ut salvi fierent. Ideò mittet illis Deus operationem erroris, ut credant mendacio,

11. ut judicentur omnes, qui non crediderunt veritati, sed consenserunt iniquitati.

12. Nos autem debemus gratias agere Deo semper pro vobis, fratres dilecti à Deo, quòd elegerit vos Deus primitias in salutem, in sanctificatione spiritus, & in fide veritatis :

13. in qua & vocavit vos per Evangelium nostrum in acquisitionem gloriae Domini nostri Jesu Christi.

Y. 1. expl. dont je viens de vous parler. Ibid. expl. par la réunion generale, qui se fera de vous & de nous en lui en ce jour-là. Y. 2. expl. Il parle de la doctrine qu'il leur avoit enseignée de vive voix sur cette matiere, comme il paroît au vers. 5. Voyez le v. 15. ci-dessus. Ibid. lettr. Esprit. Ibid. expl. du dernier jugement. Les vers. 15. & 17. du ch. 4. de la lettre précédente avoient pu donner quelque lieu à ces Interpretations, quoiqu'il eût suffisamment fait entendre, qu'il ne parloit pas en son nom, mais en celui de ceux qui se trouveroient alors vivans : d'autant plus qu'il avoit ajoûté au v. 1. du ch. 5. que personne n'en savoit ni l'heure ni le moment; ou peut être appuyoit-on cette accusation sur une fausse lettre qu'on lui suppoit, comme il semble qu'il s'en plaint ici, & que c'est pour éviter de pareilles suppositions qu'il ajoûte à la fin de cette lettre: Je vous salue ici de ma propre main, & est-il mon sein, dans toutes mes lettres j'écris ainsi. Au fond il paroît que l'Apôtre ne savoit pas lui-même sur quoi on appuyoit cette accusation: car à l'égard de ce qu'il dit de la signature il avoit pris à peu près la même précaution, v. 18. du ch. 4. de son Epître aux Coloss. afin de donner plus de créance à ce qu'il disoit contre les faux-apôtres. Y. 3. expl. une apostasie presque generale dans la foi. Ibid. lettr. l'enfant de perdition. Expl. L'Apôtre fait ici une peinture assez exacte de l'Antechrist, pour n'y pouvoir pas être trompé. Il marque sa personne, sa fin, sa revolte, son insolence, le temps de son avènement, sa puissance, sa mort. Y. 4. expl. C'est-à-dire, qu'il renversera toute sorte de culte tant celui qui est rendu au Dieu vivant, que celui qui se rend aux fausses divinités, afin de se faire adorer lui seul. Ibid. expl. Quelques-uns l'entendent du temple de Jerusalem, que l'Antechrist rebâtera pour s'y faire adorer: mais il est mieux de l'en-

tendre des Eglises chrétiennes, ou de l'Eglise même en general, où il voudra se faire adorer. Y. 6. expl. Cet obstacle, comme on le croit, est que la foi en Jesus-Christ doit être répandue par toute la terre, & reçue de toutes les nations; car l'apostasie dont il parle au vers. 3. & qu'il appelle au verset suivant myster d'iniquité, qui sera un avant-coureur de l'Antechrist, doit être aussi pre-que universelle. Y. 7. expl. par les heresies & les crimes qui contribuent à la destruction de la foi & à frayer le chemin à l'Antechrist: car, comme dit saint Jean, 1. ep. ch. 2. v. 19. & ch. 4. v. 3. Il y a bien des Antechrists, c'est-à-dire, des heretiques & de grands pecheurs. Ibid. autr. jusqu'à ce que l'apostasie arrive. Y. 8. expl. alors seulement: ce verset se rapporte au verset 6. Ibid. expl. avec une facilité merveilleuse, & sans employer d'autres moyens que la parole. Ibid. expl. lorsqu'il sera prêt de paroître au jugement, car l'Antechrist sera tué avant le dernier jour du monde. Y. 9. lettr. duquel l'avènement est selon l'operation de satan, en toute-puissance, &c. Y. 10. expl. les reprouvés. Ibid. lettr. une operation d'erreur. Grec. une énergie, une vertu, ou une efficace d'erreur. Expl. C'est-à-dire, que Dieu en punition de ce que ces rebelles auront rejeté la verité de l'Evangile, permettra que l'Antechrist les trompe par ses faux miracles. Voyez le v. sur. Y. 11. Le Grec semble signifier: qui se sont plu dans, &c. Y. 12. expl. Le dessein de l'Apôtre étant de calmer leurs esprits, il oppose leur état à celui des futurs Antichrétiens. Voyez le v. 5. du ch. 1. ci-dessus. Y. 13. expl. par la prédication que nous vous avons faite de l'Evangile.

14. Itaque,

14. Itaque, fratres, state : & tenete traditiones, quas didicistis, sive per sermonem, sive per epistolam nostram.

15. Ipse autem Dominus noster Jesus Christus, & Deus, & Pater noster, qui dilexit nos, & dedit consolationem aeternam, & spem bonam in gratis,

16. exhortetur corda vestra, & confirmet in omni opere, & sermone bono.

14. C'est pourquoy, mes freres, demeurez fermes, & conservez les traditions que vous avez apprises, soit par nos paroles, soit par notre lettre.

15. Que notre Seigneur JESUS-CHRIST, & Dieu notre Pere, qui nous a aimés & qui nous a donné par sa grace une consolation éternelle, & une si heureuse esperance,

16. console lui-même vos cœurs, & vous affermisse dans toutes fortes de bonnes œuvres, & dans la bonne doctrine.

Y. 14. *expl.* Il appelle traditions, les doctrines touchant la Religion chrétienne qu'il leur avoit enseignées de vive voix. Cela fait voir que ce n'est que par occasion que les Apôtres ont mis par écrit une partie de ce qu'ils avoient prêché.
Ibid. *expl.* de qui a rapport à ce qu'il a dit au v. 5. ci-dessus. & à ce qu'il dit v. 10. du ch. suivant.

Ibid. *expl.* La lettre précédente, ce qui prouve que celle-ci est la seconde contre le sentiment de Grotius & de quelques autres, qui ont soutenu que celle-ci étoit la première.
Y. 15. *expl.* le droit à la beatitude éternelle & l'esperance d'arriver à la possession après cette vie.

CHAPITRE III.

Il demande qu'ils prient pour lui. Il s'assure qu'ils garderont ses préceptes. Ils doivent se séparer de ceux qui ne les gardent pas & de ceux qui ne travaillent pas de leurs mains. Lui-même leur avoit donné l'exemple de ce travail. Ils ne doivent pas tenir pour leurs ennemis ceux dont ils se séparent, mais les corriger comme leurs freres.

1. DE cetero, fratres, orate pro nobis, ut sermo Dei currat, & clarificetur sicut & apud vos,

2. & ut liberemur ab importunis, & malis hominibus: non enim omnium est fides.

3. Fidelis autem Deus est, qui confirmabit vos, & custodiet à malo.

4. Confidimus autem de vobis, in Domino, quoniam qua precipimus, & facitis, & facietis.

5. Dominus autem dirigat corda vestra in caritate Dei, & patientia Christi.

6. Denuntiamus autem vobis, fratres, in nomine Domini nostri Jesu Christi, ut subtrahatis vos ab omni fratre ambulante inordinate, & non secundum traditionem, quam acceperunt à nobis.

7. Ipsi enim scitis quemadmodum oporteat imitari nos: quoniam non inquieti iurimus inter vos:

8. neque gratis panem manducavimus ab aliquo, sed in labore, & in fatigatione, nocte & die operantes, ne quem vestrum gravaremus.

9. Non quasi non habuerimus potestatem, sed ut nosmetipsos formam daremus vobis ad imitandum nos.

10. Nam & cum essemus apud vos, hoc denuntiabamus vobis: quoniam si quis non vult operari, nec manducet.

11. Audivimus enim inter vos quosdam ambulare inquieti, nihil operantes, sed curiose agentes.

12. Iis autem, qui ejusmodi sunt, denuntiamus, & obsecramus in Domino Jesu Christo, ut cum silentio operantes, suum panem manducent.

1. AU reste, mes freres, priez pour nous, afin que la parole de Dieu se répande de plus en plus, & qu'elle soit en honneur & en gloire comme elle est parmi vous;

2. & aussi afin que nous soyons délivrés des esprits intraitables & méchans: car la foi n'est pas commune à tous.

3. Mais Dieu est fidelle, & il vous affermira, & vous préservera du malin esprit.

4. Pour ce qui vous regarde, nous avons cette confiance en la bonté du Seigneur, que vous accomplirez & que vous accomplirez à l'avenir ce que nous vous ordonnons.

5. Que le Seigneur vous donne un cœur droit dans l'amour de Dieu & dans la patience de JESUS-CHRIST.

6. Nous vous ordonnons, mes freres, au nom de notre Seigneur JESUS-CHRIST, de vous retirer de tous ceux d'entre vos freres qui se conduisent d'une maniere déreglée, & non selon la tradition & la forme de vie qu'ils ont reçue de nous.

7. Car vous savez vous-mêmes ce qu'il faut faire pour nous imiter, puisqu'il n'y a rien eu de déreglé dans la maniere dont nous avons vécu parmi vous.

8. Et nous n'avons mangé gratuitement le pain de personne, mais nous avons travaillé jour & nuit avec peine & avec fatigue, pour n'être à charge à aucun de vous.

9. Ce n'est pas que nous n'en eussions le pouvoir; mais c'est que nous avons voulu nous donner nous-mêmes pour modèle, afin que vous nous imitassiez.

10. Aussi lorsque nous étions avec vous, vous déclarions-nous, que celui qui ne veut point travailler, ne doit point manger.

11. Car nous apprenons qu'il y a parmi vous quelques gens inquiets, qui ne travaillent point, & qui se mêlent de ce qui ne les regarde pas.

12. Or nous ordonnons à ces personnes, & nous les conjurons par notre-Seigneur JESUS-CHRIST, de manger leur pain en travaillant en silence.

Ephes. 6. 19. Col. 4. 3.

Act. 20. 34. 1. Cor. 4. 12. 1. Thess. 2. 9.

Y. 2. *expl.* Il parle de ceux qui s'opposent au progrès de l'Evangile, & peut-être de ces esprits inquiets dont il a parlé v. 14. du ch. 5. de la première lettre, & dont il va parler au v. 6. ci-après, par opposition auxquels il dit au v. 7. car nous n'avons point passé chez vous pour des personnes inquietes. Voyez le v. 11. ci-après.

Ibid. *expl.* elle ne vient pas de la force & de la nature de l'homme; mais c'est un don de Dieu, & il la donne à quelques-uns, par une grande miséricorde; & ne la donne pas à d'autres, par un juste jugement.

Y. 3. *expl.* C'est-à-dire, qu'il est fidelle dans ses promesses, & qu'il n'abandonne pas ceux qu'il a une fois choisis.

Y. 5. *expl.* qui aime la justice & l'équité, & qui aille droit à Dieu dans toutes ses actions, n'en faisant aucune que pour lui plaire & pour l'honorer.

Ibid. *expl.* & la grace d'imiter la patience de Jesus-Christ; ce qui seul sera capable de faire connoître si l'amour que vous avez pour lui est véritable. Grec. Que le Seigneur conduise & porte vos cœurs à l'amour de Dieu & à l'attente de Jesus-Christ.

Y. 6. *expl.* de la société & de la conversation familière & ordinaire; car il ne s'agit pas ici de l'excommunication dont l'exécution regarde

principalement les Pasteurs de l'Eglise.

Ibid. *expl.* non selon la doctrine de l'Evangile.

Ibid. *expl.* Ce sont ceux dont il a parlé au v. 2. de ce chapitre, & au v. 14. du c. 5. de l'Épître précédente, & dont il parlera au v. 11. ci-après.

Y. 7. *expl.* car nous n'avons point passé chez vous pour des personnes inquietes. On a suivi dans la version le sens du Grec, qui est un autre mot que celui du v. 2. ci-dessus, mais le même que celui du v. 11. ci-après. L'Apôtre explique aux versets suivans ce qu'il entend par ce mot inquiet ou de déreglé.

Y. 8. *expl.* en recevant ce qui nous étoit nécessaire pour notre subsistance.

Y. 10. *expl.* Il suit de là, que comme on est obligé de manger pour soutenir la vie, on est aussi obligé de travailler chacun selon sa condition & en sa maniere.

Y. 11. *expl.* C'est le même mot dans le Grec qu'au v. 7. ci-dessus, qu'on a traduit par déreglé. Il paroît que ces personnes étoient des faiseurs qui étoient à charge à leurs freres. Voyez l'opposition que fait ici l'Apôtre de sa conduite à la leur, v. 8. 9. 10. & suivans.

Y. 12. *expl.* en repos, paisiblement.

Gal. 6. 9.

13. Et pour vous, mes freres, ne vous laissez point de faire du bien.

14. Que si quelqu'un n'obeit pas à ce que nous ordonnons par notre lettre, notez-le, & n'ayez point de commerce avec lui, afin qu'il en ait de la confusion & de la honte.

15. Ne le considerez pas *neanmoins* comme un ennemi, mais avertissez-le comme votre frere.

16. Cependant je prie le Seigneur de paix de vous donner sa paix en tout temps & en tout lieu. Que le Seigneur soit avec vous tous.

17. Je vous salue ici de ma propre main, moi Paul. C'est là mon seing dans toutes mes lettres; j'écris ainsi.

18. La grace de notre Seigneur JESUS-CHRIST soit avec vous tous. Amen.

13. Vos autem, fratres, nolite deficere beneficentes.

14. Quod si quis non obedit verbo nostro per epistolam, hunc notate, & ne commisceamini cum illo ut confundatur:

15. & nolite quasi inimicum existimare, sed corripite ut fratrem.

16. Ipse autem Dominus pacis, det vobis pacem sempiternam in omni loco. Dominus sit cum omnibus vobis.

17. Salutatio, meâ manu Pauli: quod est signum in omni epistola: ita scribo.

18. Gratia Domini nostri Jesu Christi cum omnibus vobis. Amen.

¶ 13. *expl.* ne vous laissez pas aller à ces mauvais exemples.
 ¶ 14. *autr.* marquez-le-mot 'par lettres, ou, reprenez-le publiquement, ou, séparez-vous-en.
 ¶ 15. *expl.* C'est-à-dire, qu'il ne faut pas le reprendre avec rigueur & dureté, comme si on haïloit sa personne, mais charitablement comme un frere. En un mot il faut le traiter comme un medecin traite son malade.
 ¶ 16. *Grec.* & en toute maniere.
 ¶ 17. *expl.* Il signe de sa main la lettre qu'il avoit dictée, en la

finissant par la priere contenue au dernier verset, & par laquelle il avoit coutume de finir toutes ses lettres, du moins en termes équivalens, soit pour leur donner plus d'autorité, ou pour empêcher peut-être qu'on n'en fit courir de fausses sous son nom. Voyez la note sur le v. 2. du ch. 2. ci-dessus. Le corps de cette lettre étoit sans doute écrit de la main de Timothée ou de Silas; car rarement l'Apôtre écrivoit-il une lettre entiere de sa main, comme il a fait à l'égard de celle aux Galates.

